

Dép. 92
« La Parentèle »

PRESENTATION DE L'ACTION

Intitulé, ancienneté et lieu d'implantation

« La Parentèle », lieu d'écoute et de parole est implantée dans le département des Hauts-de-Seine à Chatenay-Malabry depuis 1987 et à Fontenay-aux-Roses depuis 2003.

Service gérant l'action

Association loi 1901 « La Parentèle »
Présidente Annie DEBRIS

Personne à contacter

Madame Chantal DIAMANTE
La Parentèle
40 avenue Henri de la Touche
92290 Châtenay-Malabry
Tel : 01.46.31.40.50

25, avenue Lombart
92260 Fontenay-aux-Roses
Tél. : 01.49.73.83.96

Echelle de l'action (géographique, nombre d'usagers concernés)

Du fait de la non sectorisation de ce service, le public vient de tout le sud du département des Hauts-de-Seine, un peu des Yvelines (Vélizy), du Val-de-Marne (Fresnes), de l'Essonne.

Cadre juridique

Consultation gratuite et anonyme.

Financement

Le financement est assuré par des subventions provenant du conseil général du 92 pour une grande partie, de la CAF 92, de la DDASS 92 dans le cadre des Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) et des points accueil et écoute des jeunes, de la Préfecture 92 dans le cadre de la Politique de la ville, ainsi que les municipalités de Châtenay Malabry, Fontenay aux Roses et Le Plessis Robinson.

ELABORATION DU PROJET

Critères ayant motivé le projet

Les professionnels à l'origine de la Parentèle, qui avaient tous une expérience en psychiatrie infantile juvénile, ont fait l'hypothèse que manquait un lieu intermédiaire entre la psychiatrie et le social, pour des personnes ne relevant pas de la psychiatrie ni du travail social mais se retrouvant en situation de marasme familial.

Personne(s) à l'initiative du projet

Madame Chantal Diamante, psychologue, directrice, fondatrice
Présidente : Annie Debris

Références à un projet du même type

Non

Références théoriques

Les écoutants se rattachent aux thérapies familiales de type psychanalytique, avec une écoute groupale de la souffrance. Un point fondamental est la grande disponibilité pour permettre aux familles d'engager la démarche. Les horaires sont ainsi adaptés, avec des possibilités de rendez-vous tard le soir (21H30-22H) très utilisées par le public.

Public visé

Le service s'adresse aux familles, cependant parents et enfants peuvent être reçus séparément, voire seuls (adolescents, notamment en cas de conflit avec les parents, de mal être ou de décrochage scolaire, 28 % du public en 2008).

Moyens en personnels, financiers, locaux sollicités ou adaptation des moyens existants

L'équipe est constituée de 3 psychologues, 2 à temps plein et 1 à temps partiel. Le service dispose de 2 pièces prêtées dans une cité HLM par la mairie de Châtenay-Malabry et de locaux prêtés par la mairie de Fontenay-aux-Roses dans la « Maison des enfants et des parents ».

Il n'y a pas de secrétariat téléphonique, les membres de l'équipe présents répondent au téléphone, sinon le répondeur est branché et les personnes sont rappelées si possible dans la journée. Cette organisation souple répond au souci de s'adapter au public accueilli.

Objectifs du projet

L'objectif de création de La Parentèle était de proposer un soutien psychologique en direction de familles éprouvant des difficultés relationnelles. La Parentèle s'est inscrite sur le champ du soutien à la fonction parentale de manière innovante il y a une vingtaine d'années. L'objectif n'est pas de faire une thérapie mais de soutenir les parents dans leurs fonctions éducatives de leurs enfants.

Date de début du projet

1987

Date de démarrage de l'action

La parentèle de Châtenay-Malabry a démarré en 1987, un second service a ouvert en 2003 à Fontenay-aux-Roses.

GRANDES ETAPES D'EVOLUTION CHRONOLOGIQUE

Il y a une dizaine d'années, «la parentèle » a été menacée de fermeture et a pu se maintenir grâce au soutien d'une cinquantaine de professionnels extérieurs (service social, médecins, orthophonistes etc...), qui ont défendu son existence par courrier de soutien. Le public, pour des raisons déontologiques, n'a pas été averti.

La viabilité financière de « La Parentèle » reste encore à ce jour très fragile. Les subventions étant le seul mode de financement, elles déterminent totalement la reconduction de l'action. Il n'y a pas de garantie possible sur plusieurs années.

DESCRIPTION DE L'ACTION A CE JOUR

Description de l'action effective

La consultation fonctionne sur rendez-vous, il n'y a pas d'accueil sans rendez-vous pris par téléphone. En grande majorité, il s'agit de personnes n'ayant jamais rencontré de professionnels du champ psychologique.

La grande majorité des situations sont suivies sur 5 à 15 entretiens durant entre $\frac{3}{4}$ d'heure et 1 heure $\frac{1}{4}$, en moyenne sur une période de 12 à 18 mois, ces périodes étant laissées à la libre initiative des familles. Les entretiens ont lieu, avec le même professionnel, une fois tous les quinze jours, ou toutes les trois semaines, ou tous les mois selon les cas.

Lieu d'écoute et de paroles, « la parentèle » n'est pas un lieu de prestations, néanmoins l'écoute peut avoir différents objectifs tels que l'orientation, l'insertion, le conseil ou l'organisation d'un nouveau rythme de vie (séparation, garde des enfants...).

Une grande partie du public est constituée de parents qui ne sont pas « déparentalisés » mais dépassés par les événements, qui ne contrôlent plus leurs enfants (à partir de 9 ans et pas seulement de l'adolescence). Il s'agit de parents qui ne savent plus être en relation avec leurs enfants, les contacts étant exacerbés par la violence. Il existe des facteurs sociaux qui potentialisent les difficultés (tels que l'isolement, les problèmes sociaux) mais ce qui domine c'est une crainte d'être en relation avec ses enfants. Ces parents d'emblée ne se sentent pas à la hauteur car ils sont identifiés à la pression de la norme sociale, ce d'autant plus s'ils sont précarisés. Certains parents pensent que ce sont les professionnels qui savent faire, leur place de parents étant aléatoire. « La parentèle » mène une action de guidance qui passe par l'étayage des capacités des adultes à être des parents.

Chez les adolescents, est notée une réelle perte de repères qui n'est pas uniquement afférente à cette période de la vie. Elle est, selon les écoutants, à mettre en rapport avec une défaillance de l'étayage des parents, et plus généralement des adultes.

Professionnels participant à l'action (et autres services)

(voire paragraphe « moyens en personnel »)

Implication des professionnels

L'équipe est constituée de personnes très mobilisées sur le projet. Chacun réfère de sa pratique dans un autre lieu de travail (CAPP, hôpital, institutions, ASE...)

Implication de la hiérarchie et autres institutions

RAS

Temps et modalités de régulation en équipe

L'équipe a bénéficié d'une supervision par un intervenant extérieur pendant 12 ans, à laquelle il a fallu renoncer pour des raisons financières. Une réunion de tous les membres de l'association a lieu une fois par trimestre. La directrice s'entretient au moins une fois tous les 15 jours avec chacun des professionnels.

Modalités d'entrée en contact avec le public

Les personnes viennent d'elles-mêmes ou sont orientées par leurs collègues, des médecins, des pédiatres, des psychologues, beaucoup de situations arrivent par les écoles, de la maternelle au lycée. Le dispositif fonctionne sur le système du « bouche à oreille ».

Implication des usagers

La période de consultation est laissée à la libre initiative des personnes. Le cadre matériel des consultations est co-construit avec les familles.

Amplitude d'ouverture et d'accueil des usagers

Les personnes sont reçues sur les plages horaires suivantes :

A Châtenay-Malabry :

Lundi de 9H à 21H30

Mardi de 9H à 22H

Mercredi de 9H à 19H30

Jeudi de 9H à 16H

Vendredi de 9H à 17H

Samedi de 9H à 14H, tous les quinze jours

A Fontenay aux roses :

Mercredi de 14H30 à 20H30

Jeudi de 16H30 à 20H30

Vendredi de 16H30 à 20H30

Samedi de 9H à 15H tous les quinze jours

« La parentèle » reste ouverte à l'heure du déjeuner, ce qui est une opportunité intéressante pour les adolescents des écoles proches et pour des parents travaillant à proximité.

Modalités pour faire connaître le dispositif par son environnement

Lors de la création du service, l'équipe a rendu visite aux professionnels de la petite enfance, de la protection de l'enfance ainsi qu'aux établissements scolaires ; des invitations dans les locaux ont également été organisées. Dans les premiers temps, la ville de Châtenay-Malabry a signalé le n° de téléphone parmi les numéros utiles. Depuis quelques années, ces informations ont été arrêtées car « la parentèle » a atteint ses limites en terme de capacité d'accueil.

Le maillage avec les partenaires sociaux se fait plus par contacts directs que par une présence dans des lieux publics (type journée des associations), pour préserver un espace de discrétion pour les familles.

Place de l'action par rapport au système dans lequel elle s'insère

« La parentèle » n'a pas de service social rattaché, ni de service d'accompagnement : en cas de besoin relevant d'un service social ou de la protection de l'enfance, l'équipe sollicite les professionnels de secteur. Il arrive que des situations soient réorientées vers l'inter secteur de pédopsychiatrie, « la parentèle » veillant à établir le lien. Si la famille en est d'accord, le contact est établi avec les professionnels qui la connaissent. « La parentèle » ne se pose pas comme un lieu d'expertise sur les relations familiales mais comme un lieu d'accompagnement des familles dans leur recherche d'une aide par l'amélioration des liens.

Il existe beaucoup de contacts avec les personnels de PMI ; une expérience de mise en place d'un espace jeu parents/enfants inspiré des propositions de Françoise Dolto a eu lieu il y a une quinzaine d'année, avec une co-animation des séances avec la PMI.

« La parentèle » à Fontenay aux Roses encadre des rencontres de travail et de réflexion destinées au service jeunesse et au service prévention de la municipalité. Ce groupe de travail s'adresse à une douzaine de participants réguliers. Elle anime également des groupes de paroles de parents dans d'autres structures type « centre social ».

Réaménagement ou évolution du projet

En 2005, le nombre de familles ayant consulté « la parentèle » a augmenté (280 soit + 33 par rapport à 2004, soit 1195 personnes accueillies), cette augmentation a été gérée en modifiant la durée et la fréquence des entretiens.

Autre projet actuel

La diminution sensible des subventions a eu pour conséquences directes à une réduction du temps d'ouverture et le licenciement de 2 psychologues.

REGARD DES ACTEURS SUR LE PROJET (regard critique, entraves ou freins au développement, limites de l'action...)

Pour le service, le positionnement dans le champ de la prévention est une ligne délicate à tenir, il s'agit de n'être ni du côté de la protection ni du côté du soin pour lequel les protocoles ne sont pas les mêmes.

ELEMENTS RELATIFS A L'EVALUATION

L'action a-t-elle fait l'objet d'une évaluation ?

Le service n'aurait pas les moyens financiers de faire évaluer son action. Une forme d'autoévaluation est faite à partir du retour de familles aidées, par exemple de jeunes filles qui ont été accompagnées parfois dans des situations très difficiles et qui, devenues mères, reviennent discuter pour leurs enfants.

Autres modalités de régulation de l'action (cadre, protocole, rythme...)

RAS

Piste en vue d'une évaluation

Une étude permettant de repérer l'évolution des problématiques parentales sur 15-20 ans serait intéressante à conduire à partir de l'expérience de services de guidance ayant une certaine durée comme « la parentèle ».

Modalités d'analyse de la structure

Fiche effectuée le 15 juillet 2006, mise à jour avril 2009

A partir de :

- visite de deux membres de l'ONED et rencontre avec la directrice,
- analyse du rapport annuel 2005.